Fiches d'information pour les communautés de pêcheurs

#06

# Carangues
(Carangidés)

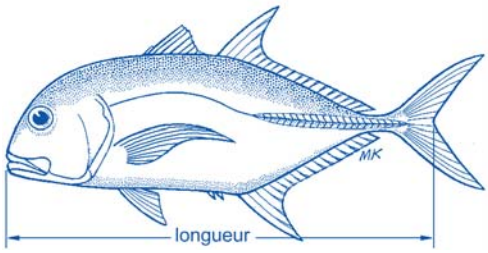

**Carangue tapir**
*(Carangoides chrysophrys)*

**Carangue des îles**
*(Carangoides orthogrammus)*

**Carangue têtue**
*(Caranx ignobilis)*

**Carangue noire**
*(Caranx lugubris)*

**Carangue aîle bleue**
*(Caranx melampygus)*

**Carangue vorace**
*(Caranx sexfasciatus)*

## Espèces et répartition

***La famille des carangidés compte quelque 200 espèces différentes de carangues, comètes et chinchards que l'on retrouve dans tous les océans du monde.***

De nombreuses espèces de carangues de moyenne à grande taille sont présentes dans l'ensemble de l'océan Pacifique jusqu'à Hawaii, comme la carangue tachetée (*Carangoides ferdau*) (qui peut mesurer jusqu'à 75 cm), la carangue bleue (*Caranx melampygus*) (90 cm), la carangue vorace (*Caranx sexfasciatus*) (150 cm) et la carangue têtue (*Caranx ignobilis*) (160 cm).

## Habitats et nutrition

***La plupart des carangues séjournent dans des habitats très diversifiés, aussi bien au large que près des côtes, et notamment sur les récifs coralliens. On trouve parfois des juvéniles dans les eaux saumâtres à l'embouchure des rivières.***

De nombreuses espèces sont actives à la nuit et trouvent leur nourriture en pleine eau ainsi que sur les fonds marins.

La carangue nage très vite et chasse les petits poissons. Certaines espèces creusent le fond de la mer à la recherche de vers, de crevettes, de crabes et d'autres petits animaux fouisseurs. La carangue a de petites dents et gobe généralement sa proie.

# #06 Carangues (Carangidés)

## Reproduction et cycle biologique

***Les carangues sont unisexuées. Beaucoup d'espèces communes semblent atteindre leur maturité sexuelle entre 35 et 56% de leur taille maximale.***

La carangue têtue par exemple peut mesurer jusqu'à 160 cm, pour un poids de 80 kg et une durée de vie moyenne de 24 ans ; elle arrive à maturité sexuelle lorsqu'elle mesure entre 60 et 95 cm environ, entre l'âge de 3 et 5 ans. La carangue bleue, qui est plus petite, peut atteindre la taille de 90 cm ; elle arrive à maturité sexuelle vers l'âge de 2 ans, quand elle mesure entre 30 et 40 cm.

De nombreuses espèces parcourent de longues distances afin de se rassembler en grand nombre pour se reproduire (concentrations de reproducteurs). Ces lieux de regroupement (sites de reproduction) se situent généralement le long des pentes externes des récifs frangeants ou à proximité des passes. Ces rassemblements se déroulent souvent lorsque les eaux se réchauffent et sont parfois en relation avec le cycle lunaire.

Pendant la reproduction, chaque femelle (♀) pond des milliers d'œufs qui sont fécondés par le sperme émis par les mâles (♂). Les œufs fécondés éclosent pour donner naissance à de très petits organismes (les larves) qui dérivent au gré des courants pendant souvent plus d'un mois. Moins d'une larve sur mille survivra jusqu'au stade juvénile (jeune poisson).

Quand les larves se fixent et se transforment en juvéniles, il arrive qu'elles séjournent d'abord dans les eaux côtières peu profondes avant de se déplacer vers les zones récifales plus profondes, au fur et à mesure de leur croissance. Moins d'un juvénile sur cent survivra pendant les 2 à 5 ans qui sont nécessaires pour qu'il devienne un adulte mature.

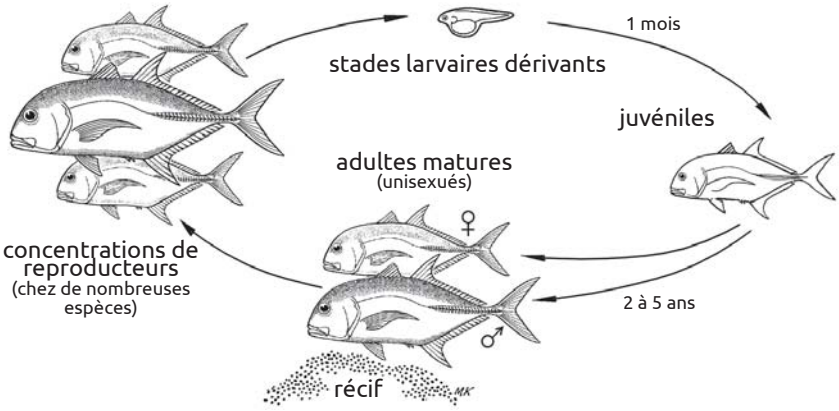


## Techniques de pêche

La carangue se pêche au lancer et à la traîne avec des leurres artificiels, des turluttes et des appâts naturels. Les filets maillants, les éperviers et diverses sortes de pièges sont également utilisés. La carangue est également très prisée par les adeptes de la pêche sportive.

Certaines espèces de carangue sont réputées ciguatoxiques (voir le glossaire du Guide d'utilisation des fiches d'information).

## Mesures et solutions de gestion

Plusieurs pays océaniens ont fixé des tailles minimales de capture pour la pêche de la carangue (variant de 25 à 30 cm, de la pointe du museau au milieu de la queue).

Bien que certains pays aient défini des tailles minimales différenciées pour les chinchards et les carangues de plus petite taille, la réglementation omet souvent de fixer une taille minimale par espèce. Compte tenu des variations existant entre les tailles des différentes espèces, ceci ne permet pas aux espèces de plus grande taille d'atteindre leur taille de reproduction. Pour qu'une telle mesure soit efficace, il faut fixer des tailles minimales par espèce.

Certains services des pêches ont la capacité de décréter des périodes de fermeture de la pêche, mais ce type de mesure peut se révéler difficilement applicable à l'échelon national, car les carangues ne se reproduisent pas toutes au même moment ni sur les mêmes sites.

La création de réserves (zones interdites aux pêcheurs) gérées à l'échelon communautaire n'est pas une solution pour protéger les carangues, qui se déplacent de récif en récif et qui parcourent souvent de longues distances pour se rendre sur les sites de reproduction. Toutefois, beaucoup de pêcheurs locaux possèdent certaines connaissances sur le lieu et la période de rassemblement des reproducteurs, ce qui permet d'envisager les solutions suivantes :

- **interdiction de pêcher au plus fort de la saison de reproduction, ce qui peut nécessiter plusieurs fermetures de la pêche, sur une courte durée, éventuellement en fonction du cycle lunaire ;**
- **interdiction de pêcher sur les sites de reproduction connus qui peuvent se situer sur les pentes externes du récif ou dans les passes : les larves dérivantes produites sur ces sites iront probablement s'établir sur d'autres récifs, y compris sur des lieux de pêche, en particulier dans les secteurs qui se trouvent sous le courant.**

Les mesures suivantes sont également envisageables à l'échelon communautaire :

- **interdiction des techniques de pêche trop efficaces, telles que les filets maillants ;**
- **interdiction des filets maillants à petite maille : l'application d'un maillage minimal peut donner aux petits poissons la possibilité de s'échapper et d'atteindre leur taille de reproduction.**

Cette fiche d'information a été conçue par la CPS (**www.spc.int**) en collaboration avec le LMMA Network (**www.lmmanetwork.org**) pour fournir aux gens travaillant aux côtés des communautés de pêcheurs, des informations pertinentes pour la bonne gestion des pêcheries . Référez vous au guide d'utilisation pour les explications des termes utilisés dans cette fiche.
Photos : Matthieu Juncker

The Locally-Managed Marine Area (LMMA) Network
Improving the practice of marine conservation
European Union
Union européenne
SPC CPS